

Prévention et gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives.

Conférence internationale d'échange sur les pratiques de sécurisation foncière, de gestion des aires protégées, de prévention et de gestion des conflits liés à l'extrémisme violent et au djihadisme à l'échelle nationale et sous régionale en Afrique de l'Ouest



Niamey, 12-14 Novembre 2019

Actes de la Conférence Internationale coordonnée par Noé Müller-Rowold et Luca Ferrini

Cette Conférence a été organisée par le consortium GIZ-ZFD et Frexus avec l'appui financier de l'Union Européenne, du ministère allemand de la coopération et le parrainage du gouvernement de la République du Niger à travers la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix

Annexes

- I. Liste des sigles et acronymes
- II. Termes de référence de la Conférence
- III. Agenda des travaux
- IV. Allocutions d'ouverture et de clôture de la Conférence
- V. Termes de référence des Ateliers thématiques
- VI. Synthèse des résultats des travaux des Ateliers thématiques
- VII. Liste des participants par Atelier thématique
- VIII. Liste des sigles et acronymes

Table des matières

Prévention et gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique de

l'Ouest : défis et perspectives	1
Sommaire	2
Introduction générale : Contexte et problématique	5
CHAPITRE I: Gouvernance foncière, conflits agropastoraux et évolution des enjeux fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest	8
1.1. Introduction	8
1.2. Communications et discussions	9
Communication 1.1. : Gouvernance des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest : Entre insécurité et défis de l'intégration sous régionale	9
Communication 1.2. : Role de l'eau pour la paix et la sécurité: le cas du Delta intérieur du Niger au Mali	10
Communications 1.3. et 1.4. -Regards croisés sur l'expérience du Code Rural du Niger	12
1.3. Principaux points de débats	14
CHAPITRE II: Les conflits à l'intérieur et en périphérie des aires protégées	15
2.1. Introduction	15
2.2. Communications et discussions	16
Communication 2.1. : Gestion des conflits à l'intérieur et en périphérie du parc W du Niger	16
Communication 2.2. : Pastoralisme, conservation et conflits, cas de l'aire protégée de Gadabédji au Niger	20
Communication 2.3. : Expérience de African parks avec les éleveurs transhumants et la gestion des situations	22
2.3. Principaux points de débats	23
CHAPITRE III: Radicalisation, extrémisme violent : la gouvernance des ressources naturelles dans un contexte sécuritaire en détérioration	24
3.1. Introduction	24
3.2. Communications et discussions	26
Communication 3.1. : Analyse de l'écologie politique des conflits et de la logique de l'engagement des jihadistes dans la région de Mopti-Centre du Mali	26
Communication 3.2. : Djihadisme et conflits agro-pastoraux au Macina et autour du Lac Tchad: des enjeux politiques et historiques	27
Communication 3.3.: L'insécurité dans le Nord Tillabéry, une analyse à partir des départements d'Abala et de Banibangou	28
Communication 3.4. : Approche anthropologique du succès d'un salafisme moderne au Niger	29
3.3. Principaux points de débats	29
CHAPITRE IV : Synthèse des questions émergentes sur le thème	31
CHAPITRE V : Recommandations	31
5.1. Sur la question de Gouvernance foncière, conflits agropastoraux et évolution des enjeux fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest	31

1.1. Sur la question de la gouvernance foncière, conflits agraires et évolution des enjeux....	31
5.1.2. Sur la gouvernance de l'eau et la prévention des conflits	32
5.2. Sur la question de conflits à l'intérieur et en périphérie des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, défis et perspectives	32
5.3. Sur la question de radicalisation et extrémisme violent, la gouvernance des ressources naturelles dans un contexte sécuritaire en détérioration	33
CHAPITRE VI : Questions ouvertes	36
1.4. Sur les questions d'ordre général	36
1.5. Les conditions de viabilité d'une gestion équitable et durable des ressources naturelles	37

Introduction générale : Contexte et problématique

Majoritairement rurales, les populations d'Afrique de l'Ouest sont fortement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles pour leur subsistance et leur développement. L'agriculture, l'élevage, mais aussi l'exploitation de ressources ligneuses, fauniques, et de produits forestiers non ligneux sont au cœur des systèmes économiques des pays de la région. L'utilisation durable de ces ressources repose souvent sur des modes de gouvernance informels et fortement ancrés dans les diverses sociétés ouest-africaines. Ces modes de gouvernance sont aujourd'hui de plus en plus remis en question et fragilisés par des évolutions sociales, économiques, institutionnelles, et environnementales qui traversent l'ensemble de la région. La forte croissance démographique, l'évolution des politiques foncières, la destruction et la reconversion d'écosystèmes, l'urbanisation galopante, les changements climatiques et le contexte sécuritaire sont autant de facteurs déstabilisateurs et porteurs de conflits autour de la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

En effet, la profonde divergence de conception dans le rapport à la terre qu'entretiennent l'agriculteur et l'éleveur pasteur traduit deux approches d'appropriation et d'usage de la Terre qui peuvent se révéler souvent incompatibles. Car pour l'agriculteur, le champ lui appartient en propre et la possession de la terre est exclusive et individuelle. A partir de là, il s'agit de marquer le territoire, de le délimiter et de l'enclorre pour en interdire l'accès aux fins d'une exploitation exclusiviste et personnelle. Pour le pasteur, le territoire est un espace d'utilité publique, qui ne saurait être aliéné. Il appartient à toute la nation et plus particulièrement à la communauté des pasteurs et quiconque se hasarde à le délimiter et à construire un mur porte atteinte à cette liberté de mouvement qui est la marque même et l'identité du pasteur nomade.

Sur un autre plan, l'histoire dans la bande sahélo-saharienne est une histoire de révoltes et de rebellions ayant comme dénominateur commun ce même espace sahélo-saharien toujours animé par des communautés nomades. C'est donc sans surprise que les mouvements terroristes recrutent d'abord et avant tout dans les communautés nomades, Touaregs et Arabes au Nord, Peuls au centre du Mali et dans la périphérie du Macina que sont les zones nord du Burkina et la frange nord-ouest du Niger.

Le contexte d'insécurité est aggravé par le développement des rivalités autour du contrôle de l'eau. Certes l'Afrique de l'Ouest n'a pas connu de « guerre de l'eau ». Mais une absence de guerre ne signifie pas pour autant une absence de conflits. En effet les populations de certaines localités des pays de la sous-région connaissent aujourd'hui une pénurie grandissante en ressources hydriques qui génère des frictions entre gouvernements, entre ceux-ci et leurs populations, et entre usagers au sein même des États. Devenue un enjeu de sécurité aux niveaux national et international, l'eau est donc sujette à de multiples tensions, mais aussi à des initiatives de coopération multilatérale. Conflits et coopération vont donc de pair dans la gestion de l'eau. Et cela s'observe notamment dans l'exemple du delta intérieur du Niger où tenants de la marchandisation des ressources en eau s'opposent aux groupes défendant les droits d'accès des populations locales.

Face à la multiplication des tensions, le politique et le législateur doivent prendre en compte cette réalité, s'ils souhaitent prévenir les conflits et consolider les bases de la paix. Or la gestion équitable du domaine foncier et une bonne gouvernance des ressources naturelles sont absolument cruciales pour le développement de l'ensemble de la région et le renforcement de la cohésion sociale. Bien gérée, cette question peut conduire à développer une complémentarité productive entre agriculture et agropastoralisme. Mal gérée, elle offre un terreau fertile aux conflits. Malheureusement, les évolutions sociales, économiques, institutionnelles, et environnementales qui traversent l'ensemble de la région posent un défi majeur à cette gouvernance.

Certes, la croissance démographique, le changement climatique et la fragilisation des écosystèmes, mais aussi l'urbanisation et l'évolution des enjeux fonciers rendent non seulement plus difficile la gestion des ressources naturelles, mais changent également en profondeur la nature même des conflits, lesquels apparaissent de plus en plus diffus et dynamiques. Les groupes terroristes ne s'y sont pas trompés, ils instrumentalisent et aiguïssent ces conflits. En ciblant pour ses recrutements les communautés nomades, cette nouvelle forme de terrorisme est en train de se transformer en véritable insurrection contre les Etats. Il y'a donc péril en la demeure et il est temps de s'attaquer aux racines du mal, alors que de nouvelles formes d'insécurité s'installent, se traduisant par l'utilisation des armes à feu.

Face à cette situation de nombreuses initiatives ont été entreprises par les pouvoirs publics à l'image du gouvernement du Niger qui, dans le cadre de la consolidation de la paix, a tenté l'expérience du Code Rural pour promouvoir une gouvernance foncière responsable et équitable favorable à la paix et à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Les institutions internationales ne sont pas non plus restées indifférentes. Bien au contraire, elles assistent les Etats et participent à leurs côtés à la recherche de solutions justes et durables.

C'est ainsi qu'à travers le programme ZFD, la coopération allemande œuvre depuis 2011 à la prévention et la transformation de conflits en lien avec la transhumance transfrontalière au Niger, au Bénin et au Burkina Faso. En appuyant des organisations locales, ZFD vise notamment à créer et renforcer un dialogue permanent entre les différents groupes d'intérêts que constituent agriculteurs et agropasteurs. Face à l'évolution des dynamiques foncières, climatiques et sécuritaires dans la région, la coopération allemande a néanmoins considéré nécessaire de réévaluer et adapter sa stratégie d'action à la réalité du terrain. Initiée dans ce contexte, la présente conférence internationale représente une incroyable opportunité, pour tous les acteurs impliqués dans la thématique des conflits liés à la gestion des ressources naturelles, d'échanger et d'explorer de nouvelles pistes de travail et de collaboration.

Par ailleurs, la GIZ a récemment été chargée par l'Union européenne et le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) de réaliser le projet Frexus. Celui-ci vise, par le biais du projet Nexus Eau-Energie et Sécurité Alimentaire actif dans l'ensemble du bassin du Niger, à renforcer la sécurité et la résilience des populations locales aux changements climatiques notamment au Mali, au Niger et au Tchad dans des contextes environnementaux et sécuritaires fragiles. Le Nexus est un outil clef pour la vision intégrée et nécessaire pour contribuer aussi à la prévention de conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles. Cela est d'importance particulière dans le contexte d'insécurité comme celui du Sahel. L'UE promeut une vision intégrée du développement pour atteindre l'objectif de sécurité d'accès à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation, tout en considérant les enjeux et la protection environnementale et climatique.

L'objectif de Frexus est, d'une part, de développer et tester une méthodologie permettant de mieux appréhender et traiter les liens existants entre l'utilisation des ressources, le changement climatique et les conflits et, d'autre part, d'identifier et mettre en œuvre des activités permettant, par la création d'opportunités de développement, de briser les spirales négatives de la pénurie des ressources et des violences, et de renforcer la résilience des populations locales aux changements climatiques et aux conflits. Afin d'assurer la mise en œuvre et la réussite de ses interventions, Frexus vise notamment à renforcer les synergies entre les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et les secteurs locaux, nationaux et internationaux en charge de la sécurité. Il faut développer l'esprit de paix entre les différentes composantes des pays de la sous-région, et ce afin d'entretenir la confiance mutuelle, la tolérance et le respect dans une commune volonté de vivre ensemble.

C'est dans cette optique que le programme GIZ-ZFD et le projet Frexus ont organisé la présente conférence internationale sur le thème *Prévention et gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives*. Cette conférence se veut une contribution complémentaire aux efforts de construction et de consolidation de la paix dans les différents pays de la sous-région en particulier et dans l'espace ouest africain en général. Elle visait trois objectifs majeurs à savoir :

- ✓ Informer grâce à des exposés de spécialistes du domaine de la prévention et gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles, l'ensemble des participants sur les dernières évolutions, expériences et best practices en lien avec la gestion des conflits dans leurs domaines respectifs ;
- ✓ Créer des synergies entre techniciens, chercheurs, magistrats, responsables politiques, élus locaux et nationaux et acteurs de la société civile, d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs, travaillant dans des domaines différents mais ayant en commun leurs capacités et volontés de participer à la prévention, la réduction et la transformation de conflits liés à la gestion de ressources naturelles ;
- ✓ Servir de rampe de lancement pour une large diffusion des résultats des travaux à l'ensemble des acteurs concernés, notamment aux organisations de la société civile ouest-africaine et aux décideurs politiques nationaux et régionaux.

Pendant les trois jours de la Conférence, les travaux ont été articulés autour de trois thèmes majeurs en raison d'un thème par journée. Le présent rapport rend compte des travaux effectués au cours de la Conférence et s'articule autour des trois points majeurs à savoir :

- > Thème 1 : Gouvernance foncière, conflits agro-pastoraux et évolutions des enjeux fonciers en Afrique de l'Ouest ;
- > Thème 2 : Conflits à l'intérieur et en périphérie des aires protégées d'Afrique de l'Ouest : défis et perspectives ;
- > Thème 3 : Radicalisation, extrémisme violent : la gouvernance des ressources naturelles dans un contexte sécuritaire en détérioration.

Chaque thème a fait l'objet de trois à quatre communications d'experts en plénière sur des problématiques précises relevant de son centre d'intérêt spécifique. Au total, une douzaine de communications ont été présentées en plénière. Des ateliers thématiques ont été constitués pour poursuivre les réflexions en groupes plus restreints aux fins de ressortir pour chaque communication les sous thématiques suivantes :

la cartographie des acteurs, les enjeux et défis, les opportunités et bonnes expériences ainsi que les recommandations aux acteurs et décideurs.

CHAPITRE I: Gouvernance foncière, conflits agropastoraux et évolution des enjeux fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest

1.1. Introduction

L'utilisation des ressources naturelles, jadis réglementée par des modes de gouvernance coutumière informels est certes bien comprise de tous car fortement ancrée dans les modes de vie des communautés pastorales et agro-pastorales de l'Afrique de l'ouest. Ces modes de gouvernance sont de plus en plus remis en cause et fragilisés par des évolutions sociales, démographiques, économiques, institutionnelles et environnementales qui affectent l'ensemble de la région.

Conséquemment, l'accès aux ressources naturelles est devenu, à côté de plusieurs autres facteurs, cause incontestable de déstabilisation, de conflits fratricides et d'insécurité dans toute la sous-région sahélienne avec une tendance évidente à l'extension vers les pays côtiers de la zone soudanienne.

Bien évidemment, d'autres facteurs encore plus préjudiciables à la paix ont vite fait d'aggraver la situation sécuritaire de la zone devenue une poudrière où il est difficile de séparer les causes liées à l'accès aux ressources naturelles des autres, étant entendu que pour les communautés en cohabitation les productions pastorales ou agropastorales se confondent à leur mode de vie. Ainsi, pour ces communautés c'est une question de 'survie' et non une simple question d'accès à des facteurs de production.

En dépit de la difficulté de faire un 'distinguo' clair entre le facteur 'accès aux ressources naturelles' et les autres, la conférence a quand même offert une opportunité aux participants de mesurer ou peser le poids des principaux facteurs dans la déstabilisation et l'insécurité dans cette zone.

Le poids du facteur d'accès aux ressources naturelles réside dans le fait que la nécessité de contrôler, tout au plus, une partie de l'espace s'impose, de même que perdre ce contrôle signifie inévitablement l'exil communautaire, comme cela se constate pour beaucoup de familles ou de tribus obligées de quitter des espaces qu'ils ont occupés depuis des siècles. A titre d'exemple des familles entières vivant sur la ligne frontalière entre le Mali et le Niger se retrouvent aujourd'hui dans le Tadress en plein centre de la zone pastorale du Niger (le triangle Abouhaya- Gadabégi-Aderbissanat). Cette situation n'est pas différente de celle qui est observée à l'Est du Niger, où pour les mêmes raisons d'insécurité, de nombreuses familles de pasteurs ont quitté leurs terroirs habituels (autour du lac Tchad et le long de la Komadougou yobé) pour se réfugier au Nord et Nord-Ouest de Diffa.

La présence de ces communautés déplacées en grand nombre avec d'importants effectifs de cheptel, génère elle aussi des conflits entre les pasteurs autochtones et allochtones. Les premiers redoutant le surpâturage sur leurs terroirs qui aura pour conséquence l'absence de pâturages pour une bonne partie de l'année, voire la dénudation totale des espaces vers la fin de la saison sèche, les autres nourrissant la peur d'une éventuelle difficulté d'accès au même pâturage et à l'eau d'abreuvement.

En dépit de tous les avantages et particularités à lui reconnus, le pastoralisme est aujourd'hui menacé

dans son berceau sahélien. En effet, il s'agit ou s'agissait d'un mode de production complexe certes, mais reconnu comme une pratique en harmonie avec les maigres ressources naturelles des zones arides du Sahel et au-delà un mode de vie, un patrimoine culturel et un facteur indéniable de création, de brassage ethnique et d'intégration régionale à travers l'établissement de relations intercommunautaires.

Quatre (4) communications ont été enregistrées sur ce thème. Les communications et les débats très enrichis de la première journée de cette conférence ont permis d'évoquer et d'échanger aussi bien sur la complexité de la situation actuelle que sur la menace qui pèse sur ces pratiques pastorales ancestrales.

1.2. Communications et discussions

Communication 1.1. : Gouvernance des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest :

Entre insécurité et défis de l'intégration sous régionale

Animation : Dr Abdoulaye Mahamadou, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

L'accès aux ressources naturelles comme source de conflits et la naissance de systèmes de production pastorale conflictuels qui font que le pastoralisme jadis considéré comme facteur d'intégration intercommunautaire sont aujourd'hui devenus un élément de désintégration sociale. Ce constat est basé sur une analyse de la superposition et l'aggravation des conflits liés au pastoralisme en Afrique de l'Ouest et dans la zone frontalière entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso.

Les impacts de la situation conflictuelle sur la vie sociale ont engendré un 'coup dur', sans aucune perspective de lendemain meilleur sur l'économie des communautés pastorales. Les principaux impacts évoqués lors des échanges sont ceux relatifs à la destruction des ressources naturelles, l'installation de l'anarchie ou de zones de non droit, la tendance à la sédentarisation de certains pasteurs au sud (zone agro-pastorale) ou au niveau des camps de réfugiés, l'instauration d'une économie de guerre avec des extorsions, des vols et des trafics de tout genre.

Le rôle des Commissions Économiques Régionales (CER: CE¹, CEDEAO, UEMOA) et autres Organisations Régionales d'éleveurs (RBM, APES) et/ ou internationales dans la création de conditions favorables à une transhumance transfrontalière apaisée dans un contexte de crise socio-économique généralisée. En dépit de l'existence d'une réglementation régionale (*la décision A/DEC-5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO et le Règlement C/Reg.3/03 relatif à la mise en œuvre de la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO*) et des rencontres régulières de haut niveau entre Etats, force est de constater, que la situation ne s'améliore guère.

Ainsi, l'insécurité accentue le clivage entre les communautés d'accueil (pays côtiers) et les pasteurs transhumants. De plus, les replis identitaires et l'ethnicisation des conflits prennent le dessus sur la cohabitation pacifique et les principes et réglementations adoptés par les instances sous régionales et

¹ CE=Conseil de l'Entente ; CEDEAO = Commission Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest ; UEMOA = Union Économique Monétaire Ouest Africain ; RBM = Réseau Bilatéral Marroobé, APES = Association des Pasteurs et Éleveurs du Sahel.

régionales sont loin d'être observés. En somme, le chantier régional semble être loin des réalités quotidiennes des communautés, ce qui interpelle et requiert certainement la réflexion vers d'autres axes d'intervention plus pratiques et réalistes.

Communication 1.2. : Role de l'eau pour la paix et la sécurité: le cas du Delta intérieur du

Niger au Mali

Animation : Dr Keita Karounga, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

La ressource eau en zones arides et semi-arides comme le Sahel est celle qui détermine la vie des communautés, leur localisation, leur déplacement et la détermination des principales règles de cohabitation et d'accès et d'exploitation de cette ressource.

La zone du Delta du Niger est certainement un exemple palpable de ces principes. Il s'agit d'une zone de forte concentration humaine et de cohabitation d'usagers très diversifiés : des éleveurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des commerçants, des vendeurs de fourrages.

La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau, des points de vue qualitatif et quantitatif. Ceci inclut la gestion des risques « quantitatifs » de sécheresse et pénurie, crues, intrusions marines et celle des eaux pluviales. Les actions de gestion sont de court, moyen et long termes et pour certaines doivent concerner tout un bassin versant. Elles concernent donc de nombreux acteurs (dont les collectivités publiques, les entreprises agriculteurs ainsi que les personnes individuelles et les autres usagers de l'eau).

Dans un contexte de marchandisation où le marché contrôle les rapports entre les hommes, l'eau est de plus en plus perçue comme une ressource naturelle précieuse et un bien commun à partager avec les autres êtres vivants de la planète ; une ressource limitée et inégalement répartie, à utiliser de manière économe et à dépolluer avant de la rendre au milieu naturel. Les ressources en eau douce étant très inégalement réparties dans le monde, certaines régions ont des surplus, alors que d'autres sont en manque par rapport aux besoins. Idéalement, la planification de la gestion de l'eau a un rapport avec tous les besoins en eau et cherche à allouer l'eau équitablement pour satisfaire tous les usages et les demandes.

Les responsabilités premières des pouvoirs publics consistent à développer des outils de solidarité entre bassins ou entre l'amont et l'aval d'un bassin via les contrats de gestion avec l'aide des Agences de l'eau. L'Etat du Niger par exemple dispose d'un corpus juridique garantissant le droit à l'eau. Ce droit est garanti par la Constitution du 25 novembre 2010 notamment en son article 5 qui dispose que « l'État a l'obligation dans ce domaine de mettre à la disposition de chacun de l'eau en quantité suffisante et de qualité et d'un coût acceptable, à tout temps et partout où besoin sera ». Cette disposition est renforcée par l'Ordonnance N° 2010-09 du 1er Avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger qui précise en son article 4 que : « la présente ordonnance reconnaît à chaque citoyen le droit fondamental d'accès à l'eau ».

Une bonne gestion de l'eau repose sur la mise en place d'une organisation adaptée. Certains pays ont mis en place des agences de bassin, organisations publiques qui participent à la gestion de l'eau sur un bassin versant. Faute d'une organisation adaptée, les dysfonctionnements dans les usages de l'eau débouchent trop souvent sur du stress hydrique et des maladies dues au manque d'eau, quelquefois sur de la mortalité, ou à des conflits entre pays frontaliers qui partagent un même bassin versant. La cohabitation qui jadis était possible et maintenue par des relations socio-économiques entretenues de génération en génération,

est maintenant difficile et même très conflictuelle. L'eau cette ressource stratégique se raréfie et devient conséquemment un objet de convoitise et conséquemment source de conflits exacerbés par une croissance démographique sans égard comme c'est le cas dans le delta du Niger où le taux de croissance oscille entre 3 et 3,6%. Dans ces conditions une réglementation - ne serait-ce que locale - s'impose à défaut de pouvoir légiférer à travers des politiques publiques et des lois légalement adoptées.

La mise en place de cadre de dialogue ou de concertation, comme les unions et les coopératives, a été expérimentée par plusieurs institutions en charge de la gestion des points d'eau et des aménagements hydro-agricoles. Par rapport à cette démarche, il faut noter que même si les objectifs sont les mêmes, les démarches diffèrent d'un pays à l'autre. Au Mali, en particulier dans le delta intérieur du Niger, des unions et des coalitions d'usagers ont été mises en place pour assurer une meilleure gestion de l'eau et les autres ressources disponibles comme le 'bourgou' (ou *Echinochloa stagnina*). Au Niger, la question est réglementée par l'arrêté N°0121/MEBLCD/DGH/DL du 18 octobre 2010 déterminant les modalités et procédures de création des Associations des Usages du Service Public de l'Eau (AUSPE) et de Gestion de Points d'Eau (CGPE). La mise en place des Associations est systématique quand il s'agit de points d'eau publics, mais rare pour les points d'eau de surface ou les aménagements hydro-agricoles. Cependant, il faut noter que la difficulté ne réside pas dans la mise en place mais plutôt dans le fonctionnement et l'opérationnalisation des structures de gestion de l'eau.

Communications 1.3. et 1.4. : Regards croisés sur l'expérience du Code Rural du Niger

Animation : Abdoul Karim Mamalo et Dr Issa Ousseini, communicateurs et Dr Bodé Sambo, modérateur

Au Niger, pays sahélien dont la vocation pastorale est vite et très bien comprise, la gouvernance foncière a été, dès l'aube des indépendances, orientée vers une protection des espaces réservés à l'élevage. Le climat a entraîné une division agroécologique du pays entre le Sud et le Nord. Cette division a été prise en compte dès la période coloniale avec l'instauration d'une limite nord des cultures pluviales en 1953. Cette limite a été repoussée au Nord à l'indépendance avec l'adoption de la loi N° 61-05 fixant une limite nord des cultures (correspondant à l'isohyète 350 mm), puis confirmée par l'ordonnance N° 2010-09 relative au pastoralisme.

Une des caractéristiques importantes de l'élevage nigérien est sa mobilité. Une partie des animaux de la zone agricole est envoyée dans la zone pastorale au moment de la saison des pluies, ce qui évite les dégâts champêtres et permet aux animaux de bénéficier des pâturages du Nord lorsque l'abreuvement des animaux est rendu facile par la présence de mares temporaires. Les animaux de la zone pastorale effectuent également une transhumance lors de la saison des pluies, notamment lors de la « cure salée ». Ces mouvements saisonniers correspondent à des stratégies mises en œuvre par les éleveurs afin d'exploiter le plus longtemps possible les différents pâturages à leur meilleur stade de développement.

En zone sud, des terres pastorales sont converties en terres agricoles du fait de la pression foncière. En outre, les espaces laissés en jachères qui étaient traditionnellement des espaces de pâturage diminuent, tandis que les résidus de récolte sont de plus en plus ramassés, ce qui fait que la valeur fourragère de ces espaces est de moins en moins intéressante. La limite nord des cultures sépare la zone pastorale et la zone agricole. Dans la zone sud, les cultures pluviales constituent le mode de mise en valeur prioritaire, l'élevage se fait sur des espaces non cultivés et des dispositions légales réglementent la mobilité des troupeaux pendant et après les périodes de cultures pluviales. La zone nord est à vocation pastorale et pour partie complètement désertique. La loi N° 61-05 fixant une limite nord des cultures précise que toute installation de champs ou de groupements d'agriculteurs y est interdite : seules les cultures de

subsistance des éleveurs et les cultures d'oasis sont autorisées.

Pendant que la gestion foncière était carrément dans les prérogatives des chefs traditionnels jusqu'à l'indépendance, des lois ont été adoptées pour limiter les prérogatives des chefs traditionnels dans la gestion du foncier rural. Ces mesures législatives fortes adoptées par le premier gouvernement d'après l'indépendance ont été assez responsables et visionnaires et portaient essentiellement sur (i) la fixation de la limite nord des cultures ; (ii) l'interdiction du paiement de l'impôt religieux sous forme de la dime et de l'achoura; (iii) la suppression des privilèges acquis sur les terres de chefferie; (iv) la démocratisation de l'accès à l'eau des forages et stations de pompage en zone pastorale. Cependant la non application de ces dispositions, la recrudescence des conflits, les menaces sérieuses sur l'unité nationale et la cohésion sociale ont imposé la nécessité d'une approche plus osée en matière de démocratisation d'accès aux ressources naturelles, d'où la mise en route dès 1974 d'un large processus de réflexions ayant débouché en 1993 sur l'adoption de la loi organique définissant les principes d'orientation de ce que devait être le Code Rural du Niger.

Si cette dernière loi a été un tournant décisif pour la gouvernance foncière au Niger, il n'en demeure pas moins que les lacunes constatées dans son application n'ont pas permis de garantir la protection des droits fonciers des pasteurs occupant la zone pastorale du pays (domaine public de l'État) qui se sentent en insécurité foncière. Un des enjeux majeurs aujourd'hui est que plus d'un quart de siècle après l'adoption de cette loi, trois systèmes juridiques coexistent en matière de gestion foncière : le système coutumier, le système formel classique et le Code rural. En plus, l'avènement de la décentralisation a en outre donné un rôle aux collectivités territoriales dans la gestion foncière.

Ainsi, moins de dix ans déjà après le déclic du processus code rural, les acteurs du monde pastoral organisés au sein d'organisations ou de cadre de concertation plus large (tribune pastorale) ont engagé une longue marche vers l'adoption d'un autre texte de loi, à savoir l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme, parfois appelé code pastoral.

Cette ordonnance constitue une avancée significative en matière de reconnaissance des droits des pasteurs. En effet, en plus de la reconnaissance de la mobilité pastorale comme un droit du pasteur, elle confirme la limite Nord des cultures telle que définie par la loi 61-05 et classe l'essentiel des ressources pastorales dans le domaine public de l'État pour leur garantir la triple protection d'inaliénabilité, d'incessibilité et d'imprescriptibilité.

Il faut dire qu'au cours de la même décennie, bon nombre de pays du Sahel se sont dotés d'une législation pastorale parfois appelé 'code pastoral', avec des portées et contenus différents d'un pays à un autre. La Mauritanie en 2000, le Mali en 2001, le Burkina Faso en 2002 et le Niger en 2010.

Au Niger, cette législation pastorale est considérée comme étant un texte complémentaire de la loi organique de 1993 définissant les principes d'orientation du code rural et a fait l'objet d'évaluation, au même titre que l'ensemble de l'arsenal juridique foncier du pays, dans le cadre de l'étude-bilan des 20 ans du Code Rural conduite en 2013. C'est cette étude qui été le déclencheur d'une grande dynamique et d'un nouveau regain d'intérêt par rapport aux questions foncières. En effet, l'adoption de cette étude-bilan en 2014 par le Comité National du Code Rural (CNCR) a été suivie par des instructions de cette instance allant dans le sens de la convocation des États Généraux sur le Foncier Rural (EGFR) et par la suite de l'élaboration d'une Politique Foncière Rurale Nationale (PFRN).

En résumé on peut retenir que l'impact du processus 'Code Rural' depuis l'adoption de l'Ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 est mitigé en ce sens qu'en dépit des avancées significatives en matière de gouvernance foncière, des difficultés persistent et de nouveaux enjeux et défis sont apparus et remettent souvent en cause les acquis de ce long processus. Les avancées sont portées (i) par la mise en place d'un dispositif institutionnel déconcentré de gestion du foncier rural (commissions foncières) et (ii) l'adoption d'un dispositif juridique avec une panoplie de textes complémentaires visant la sécurisation du foncier pastoral.

Abordant la question des défis liés à la gouvernance foncière, la communication a évoqué successivement (i) le poids de la coutume; (ii) le marché foncier et la marchandisation de la terre; (iv) la prévalence des conflits agriculteurs-éleveurs; (iv) les conflits intergénérationnels; (v) l'incohérence de certaines politiques publiques; (vi) la mauvaise perception par les pouvoirs publics de la dimension de la domanialité; (vii) l'absence d'une vision managériale du territoire; (viii) le recours intempestif au tout irrigué; (ix) le pluralisme et la superposition de droits et (x) la très faible appropriation de la décentralisation.

Le principal défi qui semble préoccuper tous les pays de la sous-région est cette nouvelle forme d'insécurité entretenue par le phénomène d'accaparement des terres qu'il soit le fait des opérateurs privés étrangers ou nationaux. La communication devrait se conclure par un appel retentissant pour une gouvernance foncière responsable incarnée par une législation foncière adéquate, des citoyens informés et adoptant un comportement citoyen responsable et des représentants des pouvoirs publics qui assument en toute responsabilité leur mission régaliennne de police rurale pour la prévention et la gestion des conflits.

1.3. Principaux points de débats

Les débats qui ont suivi les communications ont été orientés par le contenu desdites communications qui ont planté le décor pour des échanges qui malheureusement débouchent sur l'incertitude en terme de solutions ou voies de sorties. En effet, de nombreuses interrogations plus pessimistes, les unes que les autres, ont émaillé ces débats avec comme points saillants la question de l'avenir du pastoralisme et celle du retour de la paix et de la quiétude dans le Sahel.

La concentration aussi bien des populations que du cheptel sur des ressources qui se raréfient est indexée comme non seulement source de conflits, mais aussi cause de dégradation et de désertification des terres sèches, arides et recevant de moins en moins les précipitations suffisantes pour une bonne régénération des ressources. En d'autres termes, le concept de durabilité ne retrouve plus sa place dans l'exploitation des ressources du Delta du Niger.

Le défi de structuration ou d'organisation des usagers des ressources afin de garantir une bonne gouvernance locale de ces ressources et cela dans un contexte d'instabilité et d'insécurité grandissante. La responsabilisation des communautés locales a toujours été évoquée comme la solution à toute autre forme de gouvernance foncière et des autres ressources stratégiques comme l'eau. Les participants à la conférence ont, sur la base d'expériences vécues, exprimé leur pessimisme quant à la survie des structures (unions et coalitions) mises en place dans le cadre de projets pilotes au-delà des périodes d'exécution des projets.

En ce qui concerne particulièrement la communication « Rôle de l'eau pour la paix et la sécurité: le cas

du Delta du Niger », les questions sensibles discutées ont concerné:

La mise en valeur des ressources en eau pour les besoins pastoraux a toujours fait partie des priorités nationales en matière de politique de développement, car l'élevage constitue la seconde branche d'activité économique du Niger après l'agriculture. La cohabitation de ces deux activités le plus souvent sur le même espace à travers le pays, engendre couramment des aménagements à vocation mixte agricole et pastorale pour la satisfaction des besoins agricoles et pastoraux. La fréquentation, par les éleveurs, des points d'eau se trouvant en zone agricole peut constituer des sources de tension entre ces deux communautés d'utilisateurs.

Des situations similaires peuvent, surtout en zone mixte agrop Pastorale, rendre difficile voir hypothéquer l'accès aux points d'eau pour les éleveurs. L'occupation parfois délibérée par les agriculteurs, des espaces pastoraux (couloirs de passage et aires de repos) proches des points d'eau peut empêcher l'accès des animaux à la ressource et constituer par la même occasion une contrainte majeure pour la mobilité des troupeaux. Par exemple dans les zones du fleuve ou des dallols, l'érection des clôtures pour la protection des vergers et sites de cultures maraichères dans les zones de vallées (fleuve et dallols) où les enjeux fonciers sont les plus aigus (forte pression sur les terres de bas fond), complique davantage la position des éleveurs dans l'abreuvement des troupeaux.

Dans les zones humides en général, ce ne sont pas les ressources en eau de surface, notamment les mares, qui constituent l'enjeu principal, mais plutôt les terres drainées par les eaux de ces mares. Dans l'ensemble et selon la coutume locale, le droit sur les mares relève du domaine communautaire représenté ici par le chef coutumier, qui est le seul à pouvoir exercer ces prérogatives au nom de l'ensemble de la communauté. C'est ainsi que dans la vallée des dallols, les enjeux fonciers autour des bas-fonds, exacerbés par la croissance démographique, la pression pastorale et la remise en cause facile des anciennes transactions foncières coutumières, restent une source permanente de conflits (Laouali Dambo, 2014).

En ce qui concerne l'accès aux puits par exemple, la présence d'un puits cimenté a facilité pour des nombreux groupes d'ethnie Daza de la région de Diffa une prise de contrôle territoriale² totale. A cette époque, les puits cimentés de 1,80 mètre de diamètre de la zone pastorale de Diffa portaient le statut du point d'eau public. L'accès était ouvert à tous et non sujet à aucune réglementation spécifique. C'est ainsi que face à ce groupe de Daza qui n'acceptait pas de négocier les conditions d'accès à l'eau, de nombreux groupes d'utilisateurs primaires, notamment ceux de l'ethnie Fulbe se sont retrouvés pendant cette période contraints de quitter un puits qu'ils fréquentaient depuis longtemps (Steve Anderson, 2003). A cette époque, c'était généralement la force des armes ou la tactique de siège³ qui décidait de qui approcherait le puits et pour combien de temps.

Selon la version officielle des autorités régionales de Diffa, les confrontations violentes qui ont eu lieu à cette époque autour des puits cimentés ont contribué indiscutablement aux conflits intercommunautaires et à la rébellion armée qui se sont produits plus tard dans les années 90.

D'autres types de conflits opposant des acteurs aux intérêts divergents (agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-pêcheurs, éleveurs-pêcheurs, pêcheurs autochtones et pêcheurs étrangers, etc.) peuvent se manifester quand les mécanismes d'accès à la ressource eau ne sont pas bien définis ou quand les règles mises en place ont été délibérément bafouées par l'une des parties en présence. C'est le cas par exemple

² Jusqu'au début des années 90, les Daza étaient mieux armés que les Fulbe. En conséquence, ils avaient le plus souvent gagné quand la confrontation devrait se terminer par un recours à la force.

³ Par exemple, l'encercllement du puits par une barricade vive composée d'animaux densément regroupés représente un moyen typique et efficace de fermeture et d'exclusion.

pour les pêcheurs qui se plaignent de la détérioration de leurs filets de pêche par les maraichers ou le piétinement par les animaux du matériel de pêche installé par les pêcheurs, ou les communautés riveraines qui contestent l'usage par des pêcheurs notamment étrangers de filets prohibés ou de substances chimiques dangereuses à l'occasion de la pêche aux poissons.

CHAPITRE II: Les conflits à l'intérieur et en périphérie des aires protégées

2.1. Introduction

Depuis la période coloniale, l'administration a tenté de sauvegarder le fragile équilibre des différents écosystèmes d'Afrique de l'ouest. C'est ainsi que les Etats ont créé des réserves naturelles pour sauvegarder certaines espèces végétales et animales en danger, comme c'est le cas du complexe WAP riche en espèces végétales et faunique de la savane ouest africaine (éléphants, lions, guépards, buffles etc.). Pas ou peu entamées à l'époque, ces réserves présentent un intérêt sur le plan écologique et scientifique mais également sur celui du tourisme de vision. Les objectifs des aires protégées sont multiples.

En plus de leur intérêt évident en matière scientifique, économique et de protection de la biodiversité, elles offrent à leurs populations riveraines des services écosystémiques d'une qualité exceptionnelle. Rétention et filtrage d'eau, ressources fauniques et végétales en abondance, stockage de carbone, cycles des nutriments fonctionnels, produits forestiers non ligneux : dans une sous-région en proie à de fortes pressions foncière, hydraulique et écologique, et à une dégradation des sols croissante, les aires protégées représentent une richesse inestimable pour les habitants d'Afrique de l'Ouest. Leur gouvernance est un enjeu essentiel du développement de la région.

En Afrique de l'ouest, il existe de nombreuses aires protégées, dont la plus importante et la plus significative d'un point de vue écologique est la réserve de biosphère transfrontalière du WAP, située à l'intersection entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, et qui couvre une superficie de plus de 3 000 000 ha. Le complexe WAP constitue un pôle de conservation des espèces emblématiques de la savane ouest africaine - éléphants, lions, guépards, buffles, d'importance mondiale que les Etats s'efforcent de préserver, individuellement et collectivement, depuis déjà plusieurs décennies. Cette diversité biologique a permis au WAP d'acquiescer successivement un certain nombre de labels à savoir : i) Site RAMSAR , ii) Site du Patrimoine Mondial Naturel ; iii) Réserve de Biosphère du W ; iv) Réserve Transfrontalière de Biosphère du W considérée comme la plus grande Réserve de biosphère Transfrontalière d'Afrique.

Cependant, les efforts de conservation consentis durant plusieurs années par les trois pays grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, risquent de s'effriter du fait du phénomène d'insécurité grandissant dans la région ouest-africaine. Cette situation impacte aujourd'hui négativement sur la gestion du complexe W-Arly-Pendjari sous divers angles. Conscients de la nécessité de conserver les milieux naturels pour assurer des perspectives de développement durable dans la région, les trois pays ont entamé un programme de collaboration avec le soutien de leurs partenaires financiers et techniques.

Au cours de cette 2^{ème} journée de ses travaux, la Conférence a fait appel à trois communications suivies

de débats.

2.2. Communications et discussions

Communication 2.1. : Gestion des conflits à l'intérieur et en périphérie du parc W du Niger

Animation: Salifou Zoumari, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

Conformément à leurs objectifs, les aires protégées doivent répondre à trois fonctions fondamentales à savoir : i) une fonction de conservation des paysages et écosystèmes, des espèces et des gènes, ii) une fonction de développement environnemental, socio-économique, culturel et humain durable et iii) une fonction logistique pour soutenir la recherche, la surveillance, l'éducation et l'échange d'information sur les questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement.

Cependant dans la réalité, les aires protégées font l'objet de nombreuses convoitises qui sont responsables des conflits entre divers acteurs qui ne partagent ni les mêmes intérêts et perceptions, ni les mêmes objectifs et qui restent figés chacun dans leur propre logique. La situation est d'autant plus complexe que de nombreuses aires ont été investies par des mouvements extrémistes qui trouvent ainsi des espaces de repli à partir desquels ils sèment la terreur et le désordre au niveau de la population riveraine. Cette situation hypothèque dangereusement l'avenir de ces milieux. Cependant l'origine des conflits est très diverse d'une aire à une autre et d'un pays à un autre. Les conflits sont de deux ordres et concernent l'intérieur des aires et les zones périphériques.

A l'intérieur des aires protégées il faut d'abord souligner que les populations autochtones tout autour de ces vastes espaces, n'hésitent pas à y rentrer pour exploiter le pâturage, chasser et même pratiquer l'agriculture, défiant ainsi toute réglementation. Cela débouche souvent sur des conflits très graves avec les administrations publiques chargées de l'Environnement et les conservateurs des aires protégées. En effet le braconnage à grande échelle de la faune et le trafic de viande de brousse, d'ivoire d'éléphants constitue une menace de taille face à des administrateurs qui ne disposent pas toujours des moyens suffisants à la mesure des enjeux et des ambitions. Par exemple de 2011 à 2013 près de 102 éléphants ont été braconnés dans le bloc Arly-Pendjari et 33 dans le bloc W soit un total de 135 individus sur l'ensemble du WAP. A cela s'ajoute le pillage des produits agro-forestiers, en débit d'une législation en vigueur, sans compter l'insécurité grandissante liée à l'installation des groupes djihadistes qui n'hésitent pas à enfouir et stocker des explosifs et des mines anti-personnelles à l'exemple du secteur Pama-Fada-périphérie du parc national d'Arly au Burkina.

Quoi qu'il en soit, l'évolution des conflits dans la sous-région porte énormément préjudice à la gestion des aires protégées, parfois créées sur d'anciens parcs ; cette évolution entraîne une confusion entre les parcs de l'époque et les objectifs actuels des aires protégées. Dans leur structuration les aires protégées obéissent au même schéma à savoir i) une aire centrale correspondant au parc jouissant d'une intégrale protection ; ii) une zone tampon contiguë à l'aire centrale où sont permises les activités de coopération compatibles avec des pratiques en accord avec l'écosystème et enfin iii) aire de transition réservée aux activités agricoles, à l'occupation humaine toutefois sur la base d'une réglementation forestière souple.

Mais aujourd'hui ce schéma est déstructuré par l'installation parfois des villages dans les zones tampons suite à l'avancée du front agricole. Cette situation constitue à n'en point douter un risque réel pour la pérennité des aires protégées, étant entendu qu'elle peut entraîner le retrait des PTF qui financent la préservation de ces espaces, et en fin de compte déboucher sur une perte des labels pour certaines aires. D'ores et déjà, cette insécurité freine énormément le tourisme de vision et cynégétique qui constitue pourtant une source de revenus pour les populations riveraines et les gestionnaires des parcs.

L'enlèvement des touristes, la destruction et le sabotage des infrastructures au niveau du Parc national d'Aly au Burkina en 2018, illustrent largement la menace qui pèse sur ces espaces.

A la périphérie des aires protégées, on assiste ces dernières années, à la faveur de l'installation du djihadisme, à l'enrôlement des populations riveraines dans la lutte armée. Le désordre né de cette situation pèse lourdement sur le fonctionnement des aires protégées à remplir leur rôle, l'insécurité obligeant les structures de surveillance à se replier, laissant le champ libre aux hommes armés qui se livrent au braconnage comme au Burkina.

Faute d'une meilleure collaboration, la non-participation des communautés riveraines aux travaux d'aménagement et de gestion, constitue un manque à gagner très important. La prolifération des armes légères et des mines anti personnelles, à laquelle s'ajoute la criminalité transfrontalière marquée par des attaques à mains armées, des vols et trafics divers, vient assombrir le tableau déjà peu reluisant. Par ailleurs l'installation anarchique des sites d'orpillage - à l'exemple de Tamou au Niger- constitue une menace environnementale qui vient perturber le fragile équilibre de ces écosystèmes.

A l'image de ce qui se passe au niveau du complexe WAP, la plupart des aires protégées butent aux problèmes de braconnage, pêche et pâturage illégaux et d'avancée du front agricole due à une démographie en constante croissance. A ce sujet les statistiques sur les projections démographiques, cèdent la place au pessimisme. Selon les études réalisées au Bénin, dans la périphérie de la Pendjari, le taux d'accroissement se situe entre 4 et 5,5% auquel s'ajoute une forte immigration liée à l'expansion de la culture du coton, situation qui débouche actuellement sur des densités humaines de l'ordre de 50 et 90 habitants /Km². Les 95 villages riverains de la Périphérie de la Pendjari abritent actuellement 200.000 personnes. Les projections démographiques pour les deux prochaines décennies estiment que la population atteindra quelques 2,2 Millions d'habitants. Une telle perspective devient un sujet de préoccupation majeure ; vu les besoins alimentaires et les prélèvements des produits végétaux spontanés que cela induirait.

De nos jours les types de conflits les plus préoccupants au niveau du WAP couvrent plusieurs aspects :

Conflits gestionnaires - braconniers détenant des armes de guerre qui se traduisent par une fusillade entre agents des Parc et braconniers. On ne dispose pas de statistiques récentes fiables sur l'ensemble de la région ouest africaine ; néanmoins au Niger en 2017, quatre éco-gardes ont été tués par des hommes armés.

Conflits gestionnaires-éleveurs transhumants avec parfois mort d'hommes : en effet l'abondance des ressources fourragères, attirent non seulement les éleveurs locaux, mais également les transhumants avec des réels risques d'expansion des épizooties à la faune. Les transhumants n'hésitent pas à utiliser les armes à feu pour éloigner les gestionnaires des aires et faire paître leurs animaux, en l'occurrence en cas de déficit fourrager dans d'autres régions contraignant ainsi les transhumants à déferler dans les aires protégées.

Cette situation nécessite une réflexion plus approfondie afin d'entrevoir la perspective d'une meilleure gestion de la transhumance dans les espaces couverts par les aires protégées. En général dans le schéma actuel, les mouvements partent des terroirs d'attache situés en zone sahélo-soudanienne ou des villages riverains, soit pour aboutir dans les réserves, soit pour les traverser comme espaces de parcours. L'occupation des espaces pastoraux dans les zones périphériques par les champs et les zones de chasse, le souci d'éviter les dégâts champêtres, l'abondance des ressources alimentaires et " l'accès libre " ont fait des réserves la principale zone d'accueil des troupeaux transhumants.

Ainsi donc la transhumance annuelle des troupeaux, notamment des bovins dans les réserves, est perçue de différentes manières selon les acteurs en présence. Cette lecture représente une menace très lourde pour la conservation, en ce qu'elle est jugée incompatible avec les objectifs de conservation de la biodiversité du fait qu'elle occasionne la dégradation de l'habitat, une compétition alimentaire et un risque sanitaire à l'interface entre le bétail et la faune sauvage. La transhumance est pourtant une activité économique essentielle et un mode de vie identitaire auquel certaines populations n'entendent pas renoncer.

Afin de réduire les conflits récurrents qui opposent les transhumants aux forestiers et aux agriculteurs, un processus de concertation entre tous les acteurs a abouti à l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion de la transhumance dans la région du parc W. Il n'en demeure pas moins que la protection de la diversité biologique dans les réserves dépend de la capacité des gestionnaires à contrôler l'accès du bétail domestique aux ressources des aires protégées.

Aussi, l'avenir des réserves et la durabilité des activités de conservation et de développement de même que les services qu'elles fournissent aux populations locales, réside dans la capacité des instances de gestion à mettre en place un dispositif de gestion concertée à même de contribuer à contrôler ces pressions.

Conflits djihadistes - gestionnaires : Ces conflits concernent essentiellement Arly et W au Burkina et Pendjari au Bénin. La situation serait à l'origine du retrait des gardes chargés de la surveillance des aires burkinabées. Elle impacte toutefois également les zones frontalières du parc W du Niger et du parc W du Bénin.

Conflits-gestionnaires-orpailleurs : avec leur complicité, les orpailleurs hébergent plusieurs bandits qui se diluent dans les villages en cas de poursuite ; en réalité l'orpaillage est une source de financement du terrorisme, renforcée par le discours de propagande des djihadistes qui prône le soulèvement contre l'Etat, empêcheur de l'accès à une ressource naturelle considérée avant tout comme divine. En fin de compte l'abondance des ressources fourragères pour les éleveurs, et des ligneux et de la faune pour tous les groupes d'usagers, rend les aires particulièrement attractives et devient à ce titre source des conflits.

Il faut souligner qu'en matière de conflits, la spécificité des aires protégées tient non seulement à la nature du milieu, généralement très difficile d'accès pour engager une éventuelle riposte rapide des forces légales ; mais également au fait que les réserves constituent des endroits couverts, très boisés, donc très stratégiques pour cacher des armes et des combattants qui considèrent ces milieux comme une source de financement intarissable. En fin de compte la cohabitation devient impossible entre la faune et les bandits, mais également entre la faune et les éleveurs et la faune et les agriculteurs.

Aujourd'hui, l'insécurité grandissante dans la sous-région ouest africaine et son corollaire de prolifération des armes de guerres et des foyers de tension deviennent de sujet de préoccupation et d'inquiétude aussi bien pour les populations riveraines que pour les pouvoirs publics. Face à la montée de la criminalité faunique et floristique et aux attaques terroristes dans les aires, rien ne prête à l'optimisme. Aujourd'hui les enjeux sont multiples et les défis énormes sont à considérer pour que les aires protégées retrouvent pleinement leur vocation première. Les aires protégées peuvent constituer un important atout dans la lutte contre les conflits.

En outre l'installation d'individus étrangers dans une aire protégée nécessite de leur part une bonne maîtrise du terrain et un passage obligé au niveau des postes de contrôle et de surveillance, même si par ailleurs la rareté et la praticabilité des pistes ne facilitent pas le déploiement d'une certaine logistique.

Toutefois il faut amener une grande partie des riverains à prendre conscience de l'atout économique que représentent les parcs, afin que l'enrôlement des jeunes dans la lutte armée freine. Pour cela l'organisation des patrouilles de surveillance avec une implication plus forte des populations riveraines dans la gestion des parcs, à l'image de ce qui est fait au Bénin avec les AVIGREFS, renforcée par la protection des forces paramilitaires s'avère indispensable ainsi que la mise en place de réseaux d'informateurs dans les villages ceinturant les parcs pour signaler la présence des personnes suspectes ou des braconniers.

Communication 2.2. : Pastoralisme, conservation et conflits, cas de l'aire protégée de Gadabédji au Niger

Animation: Ali Abbagana, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

L'aire protégée de Gadabédji couvrait à l'origine une superficie de 76,000 hectares, classée en 1954 par les autorités administratives de la région de Dakoro sur décision officielle N°2535/SF du 25 Novembre 1954 du Gouverneur. En 1955 elle devient Réserve Totale de Faune de Gadabedji avec pour objectif principal la préservation de quatre (4) des nombreuses espèces emblématiques de la zone Sahélo-Saharienne, à savoir l'Autruche d'Afrique du Nord, l'Oryx Algazelle, la gazelle Dama et la Girafe d'Afrique de l'Ouest.

- En 1955 il y avait 23 espèces de grands mammifères dans la Réserve de Gadabédji. (Jansens et al., 1992) ;
- En 2010 dix espèces de grands mammifères dans la Réserve de Gadabédji ont été recensées (Wacher et al., 2010) ;
- En juin 2017, la Réserve est classée par l'UNESCO en tant que Réserve de Biosphère ;
- En 2018 il y avait 11 espèces de grands mammifères avec la réintroduction des girafes.

Dans le cadre du suivi, déjà en aout 2014, il fut établi la carte de la qualité de l'habitat et pression du cheptel domestique dans la réserve de faune. En outre l'aire a bénéficié de la réintroduction de l'Oryx Algazelle, Gazelle dama, *Struthio camelus*, appuyée par des travaux de restauration de la faune sauvage.

Les difficultés au niveau de la Réserve Totale de Faune de Gadabédji résident dans la recherche des réponses aux question de savoir comment préserver la vocation et le statut de la zone pastorale face à la remontée du front agricole et les stratégies d'appropriation des terres et comment faire accepter aux éleveurs locaux et aux transhumants la vocation de la RBG comme composante intégrée et bénéfique aux dynamiques pastorales de la zone par conséquent contribuer à sa préservation;

En effet, la Réserve Totale de Faune de Gadabédji, reconnue comme la seule réserve de faune au Niger et même au Sahel, constitue un espace pastoral pour les communautés locales mais également pour les populations de certaines régions du Niger voire du Nigéria. Ainsi la problématique de la gestion des ressources végétales de la réserve de Gadabédji est intimement liée à la question pastorale au niveau régional. En effet, les ressources végétales et particulièrement les espèces herbacées subissent véritablement de très fortes pressions régulièrement de la part des éleveurs depuis l'avènement en 1991 de l'accord de gestion et de l'exploitation par les populations locales, des ressources pastorales. Toutefois cet accord ouvre des brèches à toute forme d'abus de la part des éleveurs qui ont du mal à respecter leur engagement, au point de transformer cette réserve totale de faune en une réserve pastorale.

Pour la réserve de Gadabédji, la stratégie consistera à voir comment préserver la vocation et le statut de la zone pastorale face à la remontée du front agricole et les mouvements de territorialisation en cours à travers notamment l'installation des ranchs et le fonçage de puits traditionnels : déjà on assiste à une pénétration des champs dans la réserve à 80%, sans compter le fonçage de 749 puits au profit des communes dont 455 dans la commune rurale de Bermo et 295 dans celle de Gadabédji. La contrainte majeure vient également de la difficulté à faire accepter aux éleveurs locaux et aux transhumants de la RBG l'idée de considérer la réserve comme composante intégrée et bénéfique aux dynamiques pastorales de la zone par conséquent de la nécessité de contribuer à sa préservation. Cela nécessitera sans doute le renforcement et l'opérationnalisation d'une culture et des instruments de gestion durable à l'échelle locale et pour l'essentiel des ressources stratégiques déterminantes de la région.

Trois principaux groupes d'acteurs sont concernés par la réserve mais dont les points de vue ne sont pas toujours convergents : (i) les gestionnaires, (ii) les éleveurs transhumants, (iii) les agriculteurs et agro-éleveurs sédentaires locaux des zones périphériques. Les transhumants ne fréquentent la zone qu'une partie de l'année mais il s'agit précisément de périodes clés marquées par la raréfaction du fourrage et de l'eau pour la faune sauvage. La première interrogation qui vient à l'esprit est de savoir comment concilier les besoins des pasteurs et la conservation des aires protégées.

Le programme a défini une vision pour le noyau central de la RBG à savoir la conservation de la faune, l'interdiction d'activités pastorales. En revanche, les activités prioritaires de suivi écologique et vétérinaire de la faune et la recherche scientifique sont encouragées.

Pour une meilleure gestion de la réserve, un mode d'intervention a permis de procéder à un zonage qui délimite un noyau central, une zone de tampon et une zone de transition. La zone tampon et la zone de transition ont été dédiées aux activités pastorales dans leur grande majorité et aux activités rurales. Pour renforcer la gestion des solutions ont été envisagées qui concernent notamment :

- La signature d'accords de cogestion sur la base de l'implication des communautés locales et la redistribution des ressources ;
- L'élaboration de textes complémentaires d'application ;
- La réalisation des aménagements pastoraux dans la zone tampon et la zone de transition
- Le renforcement de la sensibilisation et la surveillance

Communication 2.3. : Expérience de African parks avec les éleveurs transhumants et la gestion des situations

Animation: Michel Baudoin et Jean-Ives Koumpogué, communicateurs et Abdoul Karim Mamlo, modérateur

Depuis août 2017, le gouvernement béninois a conclu avec African Parks Network un Contrat de Délégation de la gestion, du financement et du développement du Complexe Pendjari. Le Complexe Pendjari situé au Nord-Ouest du Bénin, couvre une superficie de 4.806 km². Il comprend le Parc National de la Pendjari, trois zones de chasse, une zone d'occupation contrôlée et une zone d'exploitation des ressources, utilisée par environ 40.000 habitants vivant en périphérie. Le Complexe est confronté aux problèmes de braconnage, pêche et pâturage illégaux et d'avancée du front agricole due à une

démographie en constante croissance. La problématique de la transhumance et la gestion du Parc de National de la Pendjari concernent plusieurs éléments.

- > Forte attractivité du Parc pour les éleveurs parce qu'il constitue une vaste et riche réserve de ressources fourragères et hydriques ;
- > Risque élevé de transmission des épizooties entre les animaux domestiques et la faune sauvage;
- > Compétition avec la faune sauvage sur les ressources ;
- > Attaques des cheptels par les Carnivores auxquelles s'ajoute l'empoisonnement des animaux.

Le programme a établi une carte des pistes de transhumance, autrement appelés « *Mourhals* ». La démarche appliquée s'est inspirée de l'expérience menée à la frontière tri-nationale Tchad/Soudan/RCA. De multiples sources d'information ont été récupérées et valorisées soit à partir d'informations récoltées sur le terrain et par Remote Sensing, soit en utilisant l'avion ou les images satellitaires. Un niveau très détaillé est établi dans certaines zones grâce aux images satellitaires. D'autres endroits sont bien moins connus, mais dans les grandes lignes tout est repris. Toutefois, la carte ne décrit pas suffisamment le phénomène du pastoralisme qui n'est pas aussi simple que la transhumance.

Face aux différentes menaces, de nombreuses activités ont été menées pour assurer une meilleure gestion de la réserve. De Janvier à octobre 2019, près de 835 missions de patrouilles terrestres ont été organisées; ce qui a permis de couvrir la totalité de la superficie de la réserve. Un nouveau Centre de Contrôle des opérations avec mise en place de communication et suivi des patrouilles par système VHF 24 heures sur 24 a été créé; et de nouveaux opérateurs de communication sont sélectionnés et formés pour renforcer l'équipe qui totalise désormais 6 opérateurs. Le dispositif comportait également la mise en place de la collecte des données par système Cybertracker et SMART - rangers et opérateurs en formation. Pour assurer une meilleure fonctionnalité de la structure, un chef des opérations LAB a été nommé ainsi que le chef de groupe après présélection de 2 formateurs de rangers.

En Octobre 2019, l'équipe a bénéficié de l'expertise d'un consultant en sécurité et lutte anti braconnage. Des missions de survol en avion ont été organisées sur un espace qui inclut la zone Seri, jouxtant la rivière Pendajri - Burkina avec comme résultat la réalisation d'une carte de couverture de patrouilles aériennes et celle de la pression humaine sur la faune. Ces activités ont été soutenues par la réalisation d'une carte portant sur l'inventaire des éléphants, celui des activités humaines à partir du calcul du taux d'accroissement annuel entre 2002 et 2013 dans cinq communes périphériques, et enfin l'établissement d'une carte de couverture d'incidents de pâturage illégal.

Par rapport à cette expérience, des approches de solutions possibles et les mécanismes de gestion ont été définies. Elles concernent :

- > Le développement d'une analyse fonctionnelle, financière, économique, sociale et environnementale de la filière bovine transhumante: les bases d'une régulation fiscale et parafiscale ;
- > L'organisation de séances de sensibilisations et d'informations sur les textes règlementaires et l'importance des aires protégées ;
- > L'implication les responsables d'éleveurs transhumants dans les différents règlements des situations de conflits avec leurs pairs dans la perspective de renforcer les liens avec les éleveurs et leurs implications dans la gestion du Complexe ;

- > La création d'un cadre de concertation entre les différents acteurs : responsables politiques décentralisés et déconcentrés, gestionnaire du Parc et éleveurs pour débattre de toutes situations;
- > La facilitation du respect des textes régissant la transhumance transfrontalière dans le Complexe WAP ;
- > La recherche ensemble avec les autres acteurs, des solutions aux problèmes qui se posent. Par exemple la réalisation des points d'eau pour l'abreuvement du bétail et la délimitation des aires de pâturage dans la ZOC, le travail avec les vétérinaires et le renforcement des campagnes sanitaires et de vaccinations.

2.3. Principaux points de débats

De nombreuses opportunités existent pour minimiser les risques de conflits et pour assurer une meilleure gestion des aires protégées. L'existence de dispositif de gestion est en soi un atout important car l'installation dans une aire protégée nécessite une bonne maîtrise du terrain et un passage obligé au niveau des postes de contrôle et de surveillance. Il est certain que la rareté et l'impraticabilité des pistes ne facilitent pas le déploiement d'une certaine logistique en cas de besoins. Toutefois un élément susceptible d'être valorisé consiste à faire prendre conscience à une grande partie des riverains de l'atout économique que représentent les parcs, pour freiner l'enrôlement des jeunes dans la lutte armée (travaux d'aménagement, surveillance et tourisme de vision.

Il est temps de penser à mettre fin au braconnage de la grande faune, bien que le contexte de circulation d'arme à feu ne soit pas favorable du fait des conflits armés et du terrorisme ; et de réduire significativement les risques sanitaires résultant du passage du cheptel domestique dans la réserve. La gestion de la transhumance surtout transfrontalière devient chaque jour un peu plus problématique dans un contexte sécuritaire sous régional qui se traduit par la modification des axes de mobilité des troupeaux. En dehors de ces défis, un autre enjeu tient au respect et l'application des textes. Les Etats ont élaboré des réglementations en matière de gestion des aires protégées, mais leur application butte généralement à la mal-gouvernance qui, autorise de nombreux abus et surtout à leur méconnaissance par les populations riveraines. Mais au-delà de cet aspect, il faut procéder à une harmonisation des textes et à leur appropriation par les riverains. Mais pour rendre cela efficace, une coordination reste à faire entre les responsables des différentes aires pour sécuriser les villageois contre le djihadisme. Le problème se pose lorsque les financements qui sont à l'origine des interventions cessent surtout que le dialogue entre acteurs reste généralement insuffisant.

CHAPITRE III: Radicalisation, extrémisme violent : la gouvernance des ressources naturelles dans un contexte sécuritaire en détérioration

3.1. Introduction

Depuis une décennie le Sahel apparait comme l'un des espaces les plus fragiles du monde. Les facteurs de déstabilisation sont une conséquence des manifestations résiduelles des rebellions armées précédentes et des répercussions des activités des groupes armés terroristes (Abba et Dan Dano, 2019).

L'insécurité le long de certaines frontières dont les limites sont mal définies constitue un obstacle à

l'accès aux pâturages et rend les communautés pastorales vulnérables à l'insécurité alimentaire. En outre, elle favorise les conflits intercommunautaires du fait de la circulation illicite d'armes à feu (Géraud et de Monclos, 2018).

C'est aussi une zone de transit de drogue, de circulation d'armes légères, de trafic des migrants et de trafic des personnes. D'une manière générale, toutes les frontières de ces pays se caractérisent par leur porosité, ce qui favorise le développement de divers trafics illicites lesquels alimentent l'insécurité.

Dans la zone du Lac Tchad, au Burkina Faso, le sud Maradi et l'Ouest du Niger et le Mali, la situation sécuritaire est marquée par la présence de menaces diversifiées dont la prolifération des activités des groupes terroristes, le banditisme transfrontalier, les menaces et tensions liées aux différends communautaires (vols de bétail, conflits fonciers, accaparement de terres, accès aux ressources naturelles) entraînant parfois des déplacements de populations. Ces différents facteurs ont pour conséquences un risque d'augmentation des tensions communautaires, la fragilisation des systèmes de production et des modes de vie des populations notamment agropastorales et un impact négatif sur les économies qui reposent en grande partie sur l'agriculture et l'élevage.

Toujours dans cette zone, on assiste à une véritable déstructuration de l'économie agropastorale par, l'effritement du pastoralisme impliquant les jeunes, très nombreux, qui n'ont aujourd'hui guère d'autre espoir que de se livrer à des trafics autrement plus lucratifs.

Le défi de la sécurisation des espaces pastoraux constitue une autre dimension essentielle pour le développement durable des sociétés. Les conflits aux racines profondes se nourrissent du dérèglement climatique, d'une croissance démographique non maîtrisée et de l'amenuisement des ressources naturelles qui en résulte. C'est le cas du Gourma, du Macina et Lac Tchad, ces vastes étendues du Sahel entre le Tchad, Niger, Burkina Faso et Mali. Depuis les sécheresses des années 70 et 80, la pauvreté généralisée a rendu la population particulièrement vulnérable aux chocs, et depuis lors, les aléas frappent de façon régulière les conditions de ces espaces marginaux dont l'administration est caractérisée par sa faible présence.

En proie aux effets des changements climatiques et à des pratiques d'agriculture non durables (avancée du front agricole), les éleveurs se sont vus au fil des années décapitalisés de leur bétail. Ces phénomènes ont eu des lourdes conséquences sur leurs moyens de subsistance qui ont mis à rude épreuve leurs capacités de résilience. Par ailleurs, la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères, la diminution des aires de pâturage liées à l'expansion des terres agricoles et l'insécurité grandissante, accroissent la vulnérabilité des populations pastorales et contribuent à alimenter les tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs. Les anciens espaces pastoraux sont attribués aux cultures de maraichage en permanence par l'appui de certains projets de développement et celles pluviales sans une véritable politique d'aménagement prenant en compte les aspects du pastoralisme. Ceci a énormément contribué à vulnérabiliser les éleveurs même agropasteurs dont la plupart ont perdu leur bétail et sont devenus des agriculteurs. Le constat qui est actuellement visible, c'est un repli identitaire des populations pastorales qui sont marginalisées et largement dépourvues de services sociaux de base.

C'est ainsi que se pose l'épineux problème de gouvernance. En effet, la qualité d'une gouvernance ne peut se mesurer qu'au bon fonctionnement et au contrôle rigoureux des institutions de l'Etat, notamment

celles qui garantissent le respect des droits élémentaires du citoyen ainsi qu'à l'éthique et à l'efficacité de l'action publique. Et cette gouvernance doit se caractériser en particulier par une attention portée à l'instauration d'une justice sociale veillant scrupuleusement à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les communautés pastorales sont rentrées pour la plupart d'entre elles dans un cycle infernal de vulnérabilité sans perspective de lendemain. On note que les communautés de culture pastorale sont généralement exclues des certaines instances locales de prise de décision (Conseil communal, COFO, COGES, etc.). Ce qui va contribuer pour certains individus à leur radicalisation et leur probable enrôlement par des groupes extrémistes.

En plus, certains facteurs de risques de conflits dans ces pays sont liés à l'intolérance religieuse d'abord au sein de la même communauté religieuse et ensuite les différentes communautés religieuses dont certaines manifestations se traduisent par des mouvements djihadistes.

Il serait impossible de dresser le portrait-robot d'un combattant terroriste. Il n'y aurait pas un seul, mais de multiples djihadistes. Les idéologues d'abord, ces « têtes de chaîne » ciblées par les spécialistes pour être des maillons essentiels de ces organisations. Ce premier cercle de cadres compterait plusieurs centaines d'hommes. À ce noyau dur s'ajouteraient des recrues d'opportunité, qui, pour différentes raisons, décident de soutenir les Groupes Armés Terroristes. Soit parce qu'ils sont terrorisés, soit parce qu'ils bénéficient de la présence des djihadistes qui peuvent les rétribuer pour accomplir des missions très bien rémunérées.

Dans la littérature, il y a une grande divergence de conception de la notion de djihad. En effet, pour le commun des soufis, le « djihade-n-Nafs » que le Prophète avait qualifié de plus grand djihad reste assurément l'une des formes de djihad la mieux adaptée à notre temps. C'est un djihad interne orienté vers soi-même et non qui consiste à croiser le fer avec d'autres peuples. Pour le courant izaliste, cela dévalorise les luttes héroïques du Prophète et de ses compagnons. Certains y voient une négation des batailles historiques menées au prix du sang. Et mieux, cette forme de djihad fait de l'islam, disent-ils, une religion passive alors qu'il est une religion de combat ».

Cette divergence de perception de la notion de djihad constitue assurément un risque de conflit d'autant plus important qu'elle tend à légitimer les actions violentes. Autres facteurs de risques de conflits liés aux divergences de courants de pensées islamiques est relatif aux oppositions à certaines manifestations culturelles ou aux réformes de certaines législations notamment concernant le droit des personnes et de la famille ou de la gestion des ressources. Pour certains extrémistes prônant le djihad, les ressources naturelles appartiennent à Dieu et l'Etat ne doit pas les gérer.

Ce nouveau courant idéologique souvent violent essaime à la faveur de la marginalisation économique et sociale des populations, mais aussi sur les tensions communautaires, notamment entre pasteurs et celles de tradition agricole. Le racket ordinaire des forces de sécurité, en revanche, semble de moins en moins supporté par des populations qui, pour certaines, trouvent les insurgés plus « compréhensifs ». De fait, les atrocités de la coalition antiterroriste n'ont rien à envier à celles des djihadistes. La différence est que Boko Haram se prévaut d'une morale islamique face à l'arbitraire de militaires « impies » et corrompus.

La 3ème journée des travaux a connu quatre communications sur la thématique des travaux.

3.2. Communications et discussions

Communication 3.1. : Analyse de l'écologie politique des conflits et de la logique de l'engagement des jihadistes dans la région de Mopti-Centre du Mali.

Animation: Boubacar Ba, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

Cette communication s'est penchée sur le lien entre écologie politique et conflit dans la gestion des ressources naturelles et essaye de donner des éléments d'analyse de compréhension des circonstances qui ont poussé les djihadistes ou gens de la brousse à occuper le centre du Mali suite à la crise de 2012. Cela est en lien avec le mode de gouvernance des ressources naturelles au niveau local. On est passé d'une forme de gouvernance violente des insurgés djihadistes (destruction des symboles de l'Etat, assassinat et enlèvement des agents, autorités et élus locaux) à des formes d'arrangement ou d'accord tacite de gouvernance à des arrangements locaux et la mise en place de la Shoura (instance de décision et d'orientation de la Katiba Macina) qui définit les modes d'administration et d'organisation des communautés locales.

Face à l'absence et à l'impuissance de l'Etat, on distingue:

- > Political ecology et territorialisation : où on retrouve d'un côté la Katiba Macina s'organise autour de la Shoura (instance de décision) et des Markaz (unités de combat) et met en place son mode de gouvernance (Cadis, gestion et l'autre côté la milice Dana ambassagou qui s'organise autour de l'espace (Pays Dogon) avec la création des check points. Les deux groupes tentent d'engager les communautés à leur cause en utilisant la violence, le racket et l'économie criminelle.
- > Political ecology et ethnisation qui se traduit par la persistance de multiples conflits communautaires avec des attaques à grande échelle et la polarisation ethniques et communautaires (conflit chefferies traditionnelles opposées aux cadets sociaux, création de milices locales (Dana Ambassagou) et de groupes d'autodéfense (Coordination des mouvements armés Peuls dans le centre du Mali), action des Tereres.
- > Political ecology et processus de dialogue mis en œuvre par un processus de plaidoyer des parajuristes en faveur d'une nouvelle forme prenant en compte des entités socioécologiques dans le Delta central et les zones exondées. C'est l'expérience de dialogue en cours dans cinq (5) communes de la zone de Kounary: communes de Fatoma, Kounary, Socoura, Bassirou, Borondougou (cercle de Mopti). On note aussi le processus initié par les légitimités traditionnelles, religieuses et coutumières avec l'ouverture des écoles, des centres de santé, des marchés/foires et l'appui aux initiatives locales de développement.

Communication 3.2. : Djihadisme et conflits agro-pastoraux au Macina et autour du Lac Tchad: des enjeux politiques et historiques.

Animation : Dr Marc-Antoine Pérouse de Montclos, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

Il a existé une relation forte ancienne entre djihad et conflits de bétail depuis 1803, donc au temps l'empire peul d'Ousmane Dan Fodio dont l'insurrection a démarré par une révolte fiscale d'éleveurs peuls contre les rois *habe* (haoussa). Mais de nos jours, on note une sorte d'instrumentalisation

réci-proque des notions de djihadistes, de fois sans aucun lien avec la pratique de l'élevage/ éleveurs ou de la compétition d'accès aux ressources. Aujourd'hui ceux qui s'en réclament saisissent cette opportunité pour régler leurs comptes. Ou bien d'autres ont pris des positions de motivations religieuses compte tenu de certaines exactions envers leur communautés (ex : Peuls qui rentrent dans le Mujao pour se protéger des exactions Touarègues du MNLA). C'est pourquoi la mise en récit du terme « terroriste » des conflits agro-pastoraux présente le risque d'embrouiller l'analyse pour les gouvernements ; ou même de l'instrumentalisation politique pour venir au pouvoir qualifiant par exemple le Président Buhari Nigéria ou l'opposition peule en Guinée).

Un autre problème se traduit par la défaillance de l'Etat qui est censé réguler les conflits fonciers. Ici, dans la plupart des cas, le fond du problème n'est pas l'endoctrinement religieux ou la radicalisation de l'islam mais la gestion des couloirs de transhumance et du foncier traduisant la corruption des autorités locales, régionale et nationales).

C'est aussi les forces répressives de l'Etat (corruption, racket) qui exacerbent souvent la situation et qui conduit les transhumants à s'éloigner des zones contrôlées par les FDS : Ainsi un éleveur préfère payer moins cher le passage de son troupeau dans les zones tenues par Boko Haram ou la Katiba Macina en payant la zakat forfaitaire moyennant un reçu.

Il existe par ailleurs le problème pour les opérateurs de développement : comment agir dans le brouillard de la guerre ? Comment définir et circonscrire le problème ? Tous les conflits entre éleveurs et agriculteurs ne sont pas liés au foncier et au bétail (viols, meurtres) donc il faut éviter les biais analytiques ou l'analyse qui dit c'est une guerre de civilisation alors que conflits agro-pastoraux opposent surtout musulmans entre eux-rôle central des éleveurs alors qu'au Nigeria par exemple, l'essentiel du bétail est entre les mains des agriculteurs. A l'état actuel des connaissances, on n'a pas des données précises sur le long terme des conflits entre éleveurs ou entre agriculteurs généralement les plus importants ou nombreux. Ce sont des champs d'investigations qui restent à explorer (modèle développé par l'université d'Ibadan au Nigéria qui permet d'aider à localiser et repérer des tendances. Mais la question qui se pose est de savoir si un tel modèle est reproductible ailleurs dans un autre pays comme le Niger.

Communication 3.3.: L'insécurité dans le Nord Tillabéry, une analyse à partir des départements d'Abala et de Banibangou.

Animation : Dr Amadou Oumarou, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur

Cette communication retrace les résultats d'un programme de recherche sur trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) sur « Pastoralisme et insécurité au Sahel » qui est un espace de Transfrontalité d'une diversité de groupes socioculturels. Avant d'aborder le vif du sujet, l'auteur s'est posé un certain nombre de questions à savoir (i) Comment se développent et évoluent les discours et les contre-discours des acteurs impliqués dans la violence ? (ii) Quelles sont les implications pour la stabilité politique, économique et socioculturelle au niveau de la sous-région ? Il a ensuite poursuivi son analyse sur la compréhension des aspects de l'évolution du contexte d'insécurité notamment sur la pauvreté structurelle en lien avec la dégradation des ressources et le changement climatique).

C'est aussi les causes plurielles de l'insécurité par la mobilisation des jeunes dans la violence avec souvent des emprisonnements arbitraires et la recherche de protection qui poussent certains individus à être avec les groupes extrémistes. Les conséquences sont énormes dans la zone à travers les pertes économiques, les déplacements forcés des populations et la généralisation de l'idéologie islamiste violente qui s'installent dans ces pays.

La dynamique actuelle pose à n'en point douter quelques éléments majeurs concernant :

- Le nouveau rôle de l'Etat: la multiplication des groupes d'autodéfense même si elle constitue une réponse provisoire pour les populations, demeure un facteur de conflits et une menace pour l'existence même de l'Etat;
- La gouvernance de la sécurité: la gestion martiale de l'insécurité a montré ses limites et il y a lieu de s'interroger sur des nouvelles actions, par exemple négocier ? Quoi négocier? avec qui? Et dans quelles conditions?
- La promotion de la paix par le bas: dans quelle mesure une mise à l'échelle de l'exemple du festival d'Abala (*tchintchia*) est-il possible dans les autres communes?

Communication 3.4. : Approche anthropologique du succès d'un salafisme moderne au Niger

Animation : Dr Abdoulaye Sounaye, communicateur et Abdoul Karim Mamalo, modérateur **Le**

Salafisme moderne n'est autre que:

- une forme de religiosité qui s'est redynamisée à partir des années 1990 au Niger ;
- un recours à la sunna et aux salaf ;
- un désir et un élan d'organiser et de réguler la vie individuelle et collective selon des interprétations du modèle prophétique ;
- des sociabilités urbaines et rurales qui transforment la société ;
- des constructions d'autorité particulièrement mobilisatrices ;
- des figures médiatisées.

Grace au salafisme la religion devient une ressource, un capital social, économique et politique ou une aspiration et d'inspirations à travers des trajectoires de la religiosité, entre la ville et le village et vice versa.

En conclusion, la cause l'implantation du Salafisme Nigérien, c'est parce la religion est une ressource que la compétition religieuse est forte et même violente. Les enjeux autour de la religion sont autant idéologiques, surtout autour des autres ressources et valeurs de la société.

Sur la question de la religiosité, les participants ont retenu le contexte et la portée du vocable ainsi que son lien avec la construction d'une personnalité publique à travers le cadre religieux du salafisme, la facture sociale et son impact sur le paysage socio-politique national. Les conférenciers ont enfin noté le processus de désocialisation des jeunes qui donne le pouvoir à la rue engendrant l'expression des cas de violence favorisée par l'absence ou la faiblesse d'un Etat qui ne fait plus rêver.

3.3. Principaux points de débats

L'accroissement de la pauvreté, les carences sur le plan de la gouvernance, les conflits, la violation des droits de l'homme, la mauvaise gestion des ressources, la faible capacité institutionnelle, l'insécurité alimentaire, l'aggravation du chômage et de l'exclusion sociale, l'insécurité judiciaire, l'insuffisance des ressources financières et l'incapacité de réagir dans les délais et avec les moyens voulus aux situations d'urgence ont été à la base de la situation de crise dans nos Etats. Ce phénomène tend à devenir un fléau endémique.

Un dilemme caractéristique de sécurité a été relevé: en situation d'incertitude (faiblesse de l'Etat d'assurer la sécurité) la décision d'un groupe de se défendre pousse les autres groupes à faire de même. Depuis une décennie il y a une terrible expansion transnationale et transrégionale de la conflictualité portée par Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad. Cette nouvelle situation montre l'importante nécessité de traiter les crises violentes dans leur dynamique et leur complexification systémique.

Concernant le concept de terrorisme, on note actuellement la manipulation et la spéculation politique dont il fait l'objet. L'expansion et l'implantation transnationale de Boko Haram constitue un facteur central dans le développement d'un système de conflit au niveau du Bassin du Lac Tchad.

Il faut améliorer la connaissance, le suivi et le traitement :

- ✓ des dynamiques de résurgence du séparatisme et de l'irréductibilisme identitaire dans les Etats du BLT ainsi que des collusions entre groupes armés du BLT et du Sahel Sahara ;
 - ✓ de l'exacerbation et l'amplification des violences intercommunautaires, instrumentalisées ou non et dont procèdent les récents massacres visant une communauté peulh
- Parmi
- ✓ au Mali.
 - ✓ les facteurs du système de conflits, figurent plusieurs éléments:
 - ✓ Les vulnérabilités structurelles (écologiques, socioéconomique et/ou sociopolitiques notamment
 - ✓ avec une conflictualité persistante) ;
 - ✓ Une certaine fragilité étatique corollaire ;
 - ✓ La circulation sous-régionale et régionale des armes légères et de petit calibre (près de 10 millions en Afrique de l'Ouest (sur un total de 100 millions en Afrique) dont plus de la moitié est détenue par des forces non légales ; des milliers de missiles issus de la décomposition de l'armée libyenne disséminés, accessibles à des forces terroristes, rebelles ou criminelles ;
 - ✓ Le phénomène d'accaparement des terres ;
 - ✓ Les conflits intergénérationnels;
 - ✓ Les crises foncières, les violences intercommunautaires et les frustrations identitaires (et la stigmatisation de certaines communautés) touchant les mêmes populations dans des pays voisins;
 - ✓ Le développement de réseaux transnationaux de trafic de drogue, de marchandises, de personnes et de ressources naturelles) et de financement criminel de la violence armée.

En plus, certains groupes armés non étatiques comme Boko Haram qui joue un rôle majeur de par son implantation très importante dans la zone, qui lui sert de niche écologique et lui fournit la base d'une économie souterraine et criminelle (trafic d'armes, de personnes, de drogue et prises d'otages) ses actions, sa dynamique expansionniste et son articulation aux groupes djihadistes internationaux et singulièrement à Daech en font un acteur majeur de conflit et de terrorisme.

Les discours retenus par les terroristes visent essentiellement à dégrader davantage la situation sécuritaire en vue de complexifier les opérations de contre-terrorisme, piéger les Etats sahéliens

dans des conflits communautaires (attaques-revanches) et leur faire perdre le soutien des populations et augmenter leur possibilité de changer de silhouette.

Les discussions ont fait ressortir la particularité actuelle de l'insécurité ambiante qui réside dans la superposition entre les épicentres du terrorisme et ceux des conflits communautaires. C'est ainsi qu'un nouveau défi à mieux appréhender et à relever est le fort risque d'hybridation entre conflictualité exogène à base terroriste et conflictualité endogène à base intercommunautaire. Enfin, eu égard à la complexité et la profondeur de la crise sécuritaire au Sahel, il s'avère impérieux de dégager des pistes de proposition qui doivent prendre en compte la complexité des enjeux réels et leur transversalité. La crise sécuritaire ne saurait être objectivement analysée sans un regard critique de l'évolution socio-historique et des modes de peuplement de la région.

CHAPITRE IV : Synthèse des questions émergentes sur le thème

Les questions émergentes ont fait l'objet de synthèse qui concerne les points suivants:

- La faible résilience des sociétés sahéliennes à faire face ou résister aux groupes armés terroristes (faiblesse des pouvoirs locaux) ;
- Le rôle des jeunes éleveurs dans les conflits et leur chômage ;
- La faiblesse de la présence de l'Etat et de son rôle régalien ;
- La difficulté pour la population à résister, prise entre les armées régulières et les GAT ;
- La formation des imams et marabouts dont les chefs religieux qui possèdent aujourd'hui une grande capacité de mobilisation plus que les syndicats ou les partis politiques;
- Les taxes perçues par des djihadistes;
- Les conflits agriculteurs éleveurs sont les plus nombreux, mais il faut mieux les analyser et les comprendre; il faut interroger l'histoire des communautés au niveau local ;
- Certains conflits sont alimentés par l'absence de l'Etat, l'impartialité de certains agents de l'Etat, la stigmatisation de certaines communautés d'où le rôle et responsabilité de l'Etat à redéfinir le contrat social;
- La durabilité de certaines initiatives porteuses à l'exemple des fora pour consolider la paix ;
- La compréhension des raisons qui font basculer des gens normaux qui pratiquent leur religion de départ dans l'extrémisme violent, cela nécessite une investigation.

CHAPITRE V : Recommandations

5.1. Sur la question de Gouvernance foncière, conflits agropastoraux et évolution des enjeux fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest

5.1.1. Sur la question de Gouvernance foncière, conflits agropastoraux et évolution des enjeux fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest

- Inviter les Autorités publiques aux niveaux national, régional, sous régional et local d'œuvrer à une meilleure concertation et une coordination dans la mise en place des accords de gestion impliquant les communautés locales dans la protection, la gestion, et l'utilisation de

l'environnement y compris les acteurs de la sécurité et ce, afin d'améliorer la performance de la gouvernance de ces ressources naturelles ;

- Inviter les États de la sous-région à mettre en place un dispositif suivi et une mise en œuvre effective de la Décision ADEC-5-98 de la CEDEAO relative à la transhumance transfrontalière ainsi que des décisions et recommandations des sessions ministérielles de la concertation régionale de Haut Niveau pour une transhumance apaisée entre le Sahel et les pays côtiers;
- Inviter les pouvoirs publics à veiller à l'application stricte des textes législatifs et réglementaires régissant la gouvernance des ressources naturelles et veiller au renforcement des capacités des administrations publiques en charge de leur gestion et de leur protection ;
- Inviter les États à se doter de législations foncières consensuelles (démarche participative et inclusive) prenant en compte la situation actuelle marquée aussi bien par l'exploitation anarchique des ressources naturelles que par les effets pervers des changements climatiques.

5.1.2. Sur la gouvernance de l'eau et la prévention des conflits

- Inviter les pouvoirs publics à considérer l'eau comme une ressource naturelle stratégique, un bien public commun, une ressource limitée et inégalement répartie qu'il faut gérer durablement afin de garantir son accès équitable à tous les usagers;
- Trouver des solutions consensuelles et rapides aux conflits fratricides qui se sont installés dans les grands bassins hydriques comme celui du Lac-Tchad ou le Delta du Niger ;
- Mettre en place des mécanismes concertés, impliquant toutes les communautés locales, pour assurer une gestion durable des ressources naturelles autour de ces bassins hydriques (Lac Tchad et Delta du Niger) et prévenir les conflits liés à leur accès et leur exploitation.

5.2. Sur la question de conflits à l'intérieur et en périphérie des aires protégées d'Afrique de l'Ouest, défis et perspectives

- Organiser des séances de sensibilisations et d'informations sur les textes réglementaires et l'importance des aires protégées ;
- Impliquer les responsables d'éleveurs transhumants dans les différents règlements des situations de conflits avec leurs pairs / (Perspective) Renforcer les liens avec les éleveurs et leurs implications dans la gestion du Complexe ;
- Créer un cadre de concertation entre les différents acteurs : responsables politiques nationaux, décentralisés et déconcentrés, gestionnaires de Parcs et éleveurs pour débattre de toutes situations ;
- Faciliter le respect des textes régissant la transhumance transfrontalière dans le Complexe WAP;
- Trouver des solutions inclusives aux problèmes qui se posent avec l'ensemble des autres acteurs par exemple à travers i) la réalisation des points d'eau pour l'abreuvement du bétail et la délimitation des aires de pâturage dans la ZOC, ii) le travail avec les vétérinaires et iii) le renforcement des campagnes sanitaires et de vaccinations ;

- Rendre opérationnelles les forces multinationales de lutte contre le terrorisme (G5 sahel, force multinationale Niger-Tchad-Nigeria ect.) ;
- Impliquer les communautés riveraines et partager équitablement les bénéfices issus de la conservation, mettre au point des accords de cogestion (implication des communautés locales avec redistribution des ressources) ;
- Valoriser les chaînes de valeur ajoutée à la périphérie ;
- Développer une analyse fonctionnelle, financière, économique, sociale et environnementale de la filière bovine transhumante: les bases d'une régulation fiscale et parafiscale ;
- Elaborer des textes complémentaires d'application ;
- Réaliser des aménagements pastoraux dans la zone tampon et la zone de transition des aires protégées ;
- Renforcer la sensibilisation et la surveillance ;
- Développer un système d'information ;
- Accentuer les mesures de valorisation des aires protégées ; c'est à dire ne pas attendre que les choses se dégradent avant d'intervenir ;
- Renforcer la capacité des gestionnaires des aires protégées;
- Instaurer un dialogue inclusif ;
- Mettre en place des infrastructures dans les zones de départ et d'arrivée des transhumants ;
- Créer un système de gestion UMEOA ;
- Encourager l'appropriation des textes par les riverains.

5.3. Sur la question de radicalisation et extrémisme violent, la gouvernance des ressources naturelles dans un contexte sécuritaire en détérioration

Intégrer le fait religieux dans la gestion de conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles ;

- Adapter les actions en fonction des pays incluant les femmes et les jeunes ;
- Agir dans les zones plutôt accessibles ;
- Accompagner les plans locaux développement et impliquer les autorités coutumières ; utiliser les radios communautaires pour passer les informations et sensibilisations ; ranimation des marchés ;
- Identifier les filières porteuses et investir dans la production ;
- Mettre en place des structures de coordination ;
- Développer un mécanisme de connaissances des ressources en eau ;
- Adapter des outils de gestion avec les réalités socioéconomiques de chaque pays ;
- Développer des outils d'alerte précoce des conflits au niveau des frontières ;

- Mettre en place des stratégies éprouvées pour la déconstruction des discours des groupes armés terroristes ;
- Lutter contre les inégalités sociales et veiller à la restauration de l'autorité de l'Etat à tous les niveaux ;
- Mener des réflexions pour la mise en place, en cas de besoin, d'un dialogue doctrinal qui prendrait en charge toutes les différentes facettes de la question de l'insécurité (comment identifier les acteurs directs indirects et leurs revendications ; comment dialoguer avec les djihadistes ; Qu'est ce qu'il faudrait négocier et quelle est la limite de l'approche sécuritaire) ;

L'accroissement de la pauvreté, les carences sur le plan de la gouvernance, les conflits, la violation des droits de l'homme, la mauvaise gestion des ressources, la faible capacité institutionnelle, l'insécurité alimentaire, l'aggravation du chômage et de l'exclusion sociale, l'insécurité judiciaire, l'insuffisance des ressources financières et l'incapacité de réagir dans les délais et avec les moyens voulus aux situations d'urgence ont été à la base de la situation de crise dans nos Etats qui a tendance à devenir un fléau endémique.

Un dilemme caractéristique de sécurité a été relevé : en situation d'incertitude (faiblesse de l'Etat d'assurer la sécurité) la décision d'un groupe de se défendre pousse les autres groupes à faire de même. Depuis une décennie il y a une terrible expansion transnationale et transrégionale de la conflictualité portée par BOKO Haram dans le Bassin du Lac Tchad. Cette nouvelle situation montre l'importante nécessité de traiter les crises violentes dans leur dynamique et leur complexification systémique.

Par rapport au concept de terrorisme, la manipulation et la spéculation politique dont il fait l'objet. L'expansion et l'implantation transnationale de Boko Haram constituent un facteur central dans le développement d'un système de conflit au niveau du Bassin du Lac Tchad. Par conséquent il faut améliorer la connaissance, le suivi et le traitement :

- ✓ des dynamiques de résurgence du séparatisme et de l'irrégentisme identitaire dans les Etats du Bassin du Lac Tchad (BLT) ainsi que des collusions entre groupes armés du BLT et du Sahel Sahara.
- ✓ de l'exacerbation et l'amplification des violences intercommunautaires, instrumentalisées ou non et dont procèdent les récents massacres visant une communauté peuhle au Mali.

Parmi les facteurs du système de conflits, figurent plusieurs éléments à savoir :

- ✓ Les vulnérabilités structurelles (écologiques, socioéconomique et/ou sociopolitiques notamment avec une conflictualité persistante) ;
- ✓ La fragilité étatique corollaire ;
- ✓ La circulation sous-régionale et régionale des armes légères et de petit calibre (près de 10 millions en Afrique de l'Ouest (sur un total de 100 millions en Afrique) dont plus de la moitié est détenue par des forces non légales ; des milliers de missiles issus de la décomposition de l'armée libyenne disséminés, accessibles à des forces terroristes, rebelles ou criminelles ;
- ✓ Le développement du phénomène d'accaparement des terres qui se traduit par l'installation de grands domaines privés au détriment des plus vulnérables posant du coup l'iniquité dans l'accès aux ressources naturelles;

- ✓ Les conflits intergénérationnels ;
- ✓ Les crises foncières, les violences intercommunautaires et les frustrations identitaires touchant les mêmes populations dans des pays voisins ;
- ✓ Le développement de réseaux transnationaux de trafic de drogue, de marchandises, de personnes et de ressources naturelles) et de financement criminel de la violence armée.

En plus, BOKO HARAM joue un rôle majeur par son implantation très importante dans la zone, qui lui sert de niche écologique et lui fournit la base d'une économie souterraine et criminelle (trafic d'armes, de personnes, de drogue et prises d'otages) ses actions, sa dynamique expansionniste et son articulation aux groupes djihadistes internationaux et singulièrement à Daech en font un acteur majeur de conflit et de terrorisme.

Les discours retenus par les terroristes visent essentiellement à dégrader davantage la situation sécuritaire en vue de complexifier les opérations de contre-terrorisme, piéger les Etats sahéliens dans des conflits communautaires (attaques-revanches) et leur faire perdre le soutien des populations et augmenter leur possibilité de changer de silhouette.

La particularité actuelle de l'insécurité ambiante tient dans une large mesure à la superposition entre les épices du terrorisme et ceux des conflits communautaires. Cette imbrication débouche sur un nouveau défi à mieux appréhender et à relever est le fort risque d'hybridation entre conflictualité exogène à base terroriste et conflictualité endogène à base intercommunautaire. Enfin, eu égard à la complexité et la profondeur de la crise sécuritaire au Sahel, il s'avère impérieux de dégager des pistes de proposition qui doivent prendre en compte la complexité des enjeux réels et leur transversalité. La crise sécuritaire ne saurait être objectivement analysée sans un regard critique de l'évolution socio-historique et des modes de peuplement de la région.

- Utiliser des prêches pour atténuer les conflits ;
- Redéfinir les principes religieux avec la prolifération des écoles et les courants idéologiques ;
- Développer des cadres de concertations intra et interreligieux et associer les leaders religieux avec la HACP pour apaiser les conflits ;
- Réaffirmer l'autorité de l'Etat dans le discours religieux ;
- Mettre en place un comité de suivi des recommandations de la conférence ;
- Ajouter en plus des associations religieuses les OP et OSC.

CHAPITRE VI : Questions ouvertes

6.1. Sur les questions d'ordre général

La lutte contre l'insécurité, requiert le renforcement du dispositif de sécurité à l'intérieur des pays et au niveau transfrontalier, l'implication des populations dans la gestion de la crise et le renforcement des capacités et moyens des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour mieux assurer leur mission avec une coordination sous régionale efficace.

Au plan de la recherche et de la stratégie sous régionale, il faut soutenir une coopération plus soutenue

avec toutes les institutions sous régionales, notamment les universités à travers l'appui à la recherche et à la mise en réseau des universités pour une exploitation rationnelle des résultats par les décideurs.

Au sujet de l'expansion du terrorisme, il est temps de penser à l'élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme en intensifiant les efforts pour résoudre les conflits armés et autres sources d'instabilité au travers de la promotion de la réconciliation nationale, du dialogue interreligieux, de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

Une autre dimension concerne l'appui et la réconciliation des communautés et la promotion de la cohésion nationale et sociale en i) prenant des mesures visant à réconcilier les collectivités, en particulier à la suite d'un incident terroriste en favorisant le dialogue et en mettant l'accent sur l'individualité des terroristes ; ii) évitant les mesures qui semblent stigmatiser ou cibler des groupes particuliers ou des collectivités.

Le débat sur la question de la religiosité, le contexte et la portée du vocable ainsi que son lien avec la construction d'une personnalité publique à travers le cadre religieux du salafisme, la facture sociale et son impact sur le paysage socio-politique national demeure ouvert. Il a été noté avec force détails que le processus de désocialisation des jeunes qui donne le pouvoir à la rue engendre l'expression des cas de violence favorisée par l'absence ou la faiblesse d'un Etat qui ne fait plus rêver.

Dans une telle perspective les organisations sous régionales ont un rôle important à jouer car il s'agit d'une échelle pertinente pour relever les défis, conforme au principe de subsidiarité et de complémentarité. Les ateliers de partage d'expériences et d'analyses multi-acteurs trouveront un écho favorable par exemple une consultation sur la transhumance aussi bien à l'intention des FDS que des éleveurs. Pour combattre la violence l'élaboration d'un programme sur le développement des espaces frontaliers de l'espace entente est en cours, qu'il va falloir accompagner.

6.2. Sur les conditions de viabilité d'une gestion équitable et durable des ressources naturelles

L'utilisation durable de ces ressources repose souvent sur des modes de gouvernance informels et fortement ancrés dans les diverses sociétés ouest-africaines. Ces modes de gouvernance sont aujourd'hui de plus en plus remis en question et fragilisés par des évolutions sociales, démographiques, économiques, institutionnelles, et environnementales qui traversent l'ensemble de la région. La forte croissance démographique, l'évolution des politiques foncières, la destruction et la conversion d'écosystèmes, l'urbanisation, les changements climatiques et le contexte sécuritaire sont autant de facteurs déstabilisateurs et porteurs de conflits autour de la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs régions d'Afrique de l'Ouest sont impactées par des conflits, trop souvent meurtriers. En dépit d'origines et de dynamiques diverses, multiples et fluides, une grande partie de ces conflits est directement ou indirectement liée à la gouvernance des ressources naturelles. Pourtant une bonne gouvernance des ressources naturelles est absolument cruciale pour le développement de l'ensemble de la région et le renforcement de la cohésion sociale. Elle est, par ailleurs, à l'origine de nombreux conflits. Malheureusement, les évolutions sociales, économiques, institutionnelles, et environnementales qui traversent l'ensemble de la région posent un défi majeur à cette gouvernance.

La multiplication par trois au minimum des densités de population dans les régions les plus peuplées de la sous-région, où les terres cultivables disponibles sont déjà rares, la dégradation de l'environnement avancée et la sécurité alimentaire incertaine - pose de manière aiguë la question de l'urgence de la transformation des systèmes agraires traditionnels, et la nécessité de poursuivre de façon plus résolue la politique de baisse de la fécondité, dont les effets sur la réduction de la croissance démographique ne seront significatifs que dans une vingtaine d'années.

Si cette tendance se maintient, les conséquences sur les ressources seront incalculables avec l'augmentation de la densité des populations qui a déjà atteint un seuil inquiétant dans certaines localités où l'occupation des terres agricoles avoisine déjà la saturation.

Dans cette partie de l'Afrique à cheval entre la région sahélienne et les pays côtiers, les dynamiques actuelles en matière foncière, sécuritaire et l'ethnicisation de certains conflits rendent la nature même de ces dernières de plus en plus complexes, y compris dans les parcs nationaux et autres aires protégées de la région.

Prenant très tôt conscience de cette situation, les autorités de certains pays de la sous-région ont fait de la question foncière un des chantiers prioritaires de leur gouvernance et servent aujourd'hui de modèle.

De manière générale, malgré toutes ces mesures de réforme engagées par les pouvoirs publics dans le secteur de la gestion des ressources naturelles, force est de reconnaître que, le niveau de la plupart des indicateurs traditionnels de performance en matière de l'environnement et de la gouvernance demeure relativement bas. Certaines pesanteurs impactant la gouvernance foncière sont encore vivaces, c'est le cas du poids de la coutume, des contradictions intergénérationnelles, de l'incohérence de certaines politiques publiques, de la méprise par les pouvoirs publics de la dimension structurelle du foncier, de l'absence d'une vision managériale à court, moyen et long termes, de la mauvaise appropriation de la décentralisation et de la percée du marché foncier et des spéculations. Ce qui traduit éloquemment la complexité de la problématique environnementale dans le contexte climatique, social, culturel, économique et politique du Niger.

Dans ce contexte, il faut encourager la promotion des systèmes agraires innovants, le renforcement de la complémentarité agriculture-élevage, la prévention des conflits liés à la transhumance transfrontalière, afin de garantir le maintien du système de complémentarité productive entre agriculture et agropastoralisme.